

Reynders à l'Europe et Michel vice-premier, l'esquisse MR se précise

Les chances que Didier Reynders décroche un poste européen conséquent sont assez bonnes. Charles Michel devrait, lui, logiquement monter au gouvernement pour mettre en œuvre le programme de la coalition suédoise.

MARTIN BUXANT

S'ils vous disent qu'ils ne parlent pas (encore) des postes, n'en croyez pas un mot. «C'est vraiment dommage de devoir se consacrer à ces histoires de casting alors qu'on voudrait mettre toute notre énergie dans la chasse aux milliards d'euros pour l'assainissement budgétaire», admet un négociateur flamand de la suédoise.

Mais ainsi va la vie dans cette coalition en gestation: le deadline de la fin du mois d'août, imposé par le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, pour disposer du nom du candidat commissaire européen belge, force les négociateurs à dégager un consensus avant même de savoir de quoi aura l'air leur gouvernement et son programme — ce qui est forcément source potentielle de tensions.

Pourquoi?

Parce que le CD&V, qui couve le poste de Premier ministre pour Kris Peeters, n'a pas (encore) renoncé à envoyer Marianne Thyssen à la Commission européenne — tablant sur le fait que Juncker sera en manque de femmes dans son exécutif.

Ceci n'est évidemment pas (du tout) du goût des libéraux francophones qui obligeront le CD&V à choisir entre le «16» ou la Commission. La N-VA, quant à elle, laisse passer le coche européen et l'Open VLD n'est pas en position numérique pour réclamer quoi que ce soit — certainement pas une prolongation du mandat de l'actuel commissaire Karel De Gucht.

Deux chances sur trois

Didier Reynders a donc, à ce stade, «deux chances sur trois» d'être le candidat dans le chapeau belge pour la Commission européenne, avance un connaisseur en matière de pronostics de cet acabit. Le Uclois déploie force et stratégie, active ses réseaux européens pour tenter de décrocher un solide portefeuille. Même si le remplacement de la Britannique Cathy Ashton apparaît être hors de

portée pour le libéral, un gros poste de commissaire aux Affaires économiques et/ou budgétaires, par exemple, dans la droite ligne de celui exercé par Olli Rehn, pourrait être décrochable pour le Belge.

Dans sa course d'obstacles au poste européen, Didier Reynders peut compter sur le soutien de Charles et de Louis Michel. Le premier, comme formateur, dispose de bons contacts avec Jean-Claude

Juncker, le second, en tant que vétéran des affaires européennes, a toujours le bras long à ce niveau-là.

Mais revenons au terrain belgo-belge: il ne fait plus guère de doute que Charles Michel montera lui-même à bord du gouvernement fédéral même si, martèle-t-on à la Toison d'Or, «rien n'est décidé à ce stade». «C'est prématuré», commente-t-on. N'empêche: d'abord informateur, maintenant formateur, le président du MR a rédigé la note devant servir de socle à la future coalition — il est donc logique qu'il grimpe lui-même à bord et devienne vice-Premier ministre.

«Formules médianes»

A partir de là s'ouvre une foule de questions subsidiaires à régler pour les libéraux francophones.

► Dans quelle mesure le MR va-t-il disposer de plusieurs représentants au sein du kern? On connaît le poids prépondérant du conseil des ministres restreint qui prépare toutes les décisions ministérielles et effectue les arbitrages les plus délicats. Le MR peut-il se contenter d'un seul vice-premier ministre face à des vice-premiers CD&V, Open VLD et N-VA? Cela pourrait être très court alors qu'il faudra constamment vérifier la portée communautaire des décisions prises. «Des formules médianes existent», nuance un francophone. «On peut décider que tel ou tel ministre soit en permanence présent au kern». Voire nommer plusieurs vice-premiers libéraux francophones pour faire contrepoids aux représentants flamands.

► Secundo, plusieurs responsables MR s'interrogent sur l'opportunité de laisser partir Didier Reynders à la Commission. Les libéraux auront certainement besoin de l'expérience de celui qui est au fédéral depuis 1999 dans cette embarcation

gouvernementale inédite, que l'opposition ne manquera pas de secouer. S'il reste à bord, Didier Reynders se verrait bien occuper un portefeuille stratégique comme les Affaires sociales, le budget ou les Finances. Tous des portefeuilles qui seront très disputés... Le CD&V — encore lui — avec son aile ACW peut-il se permettre de laisser les Affaires sociales aux mains d'un libéral?

► Tertio: qui va à la chasse... Charles Michel le sait: s'il monte au gouvernement, il ne pourra cumuler avec son poste de président — c'est ce qui avait été reproché à Reynders alors qu'il était président. Dès lors, que faire, alors que son mandat de président court jusqu'en 2015? Eventuellement installer un de ses fidèles lieutenants pour terminer son mandat et plus si affinités. Qui? Le nom du Carolo Olivier Chastel est cité mais, déjà rompu au gouvernement fédéral, il sera plus utile dans la coalition qu'au parti. En outre, la présidence n'est pas le dada de Chastel. Willy Borsus? Eventuellement: celui-là à l'avantage de pouvoir mener l'opposition contre la coalition PS/cdH en Région wallonne — une dimension que les libéraux ne peuvent négliger.

«Pire que tout»

Quoi qu'il en soit: «On n'est pas au PS ici, on ne peut pas mettre un pantin en place comme président de parti ad interim et être certain de récupérer son fauteuil de président facilement ensuite», résume lucidement un habitué de la maison bleue. Lisez: Charles Michel, même s'il est sur une bonne vague, ne pourra jamais être à l'abri d'une candidature imprévue même si — pour l'heure — les deux formats du parti, Charles Michel et Didier Reynders, travaillent en étroite collaboration.

Ce jeudi, les négociateurs de la suédoise se retrouvent pour une nouvelle séance plénière. La note des formateurs Michel/Peeters a été distribuée aux quatre formations politiques et l'idée est d'avancer chapitre par chapitre. Mais c'est bel et bien l'assainissement budgétaire qui est le plus anxiogène. «Franchement, c'est pire que tout ce qu'on avait pu imaginer, cela va faire mal, chacun le sait, et on sait aussi qu'on ne peut pas passer à côté, on fonce vers la tempête», souffle un négociateur.

Accrochez les gilets de sauvetage.

«Charles Michel doit évidemment monter au gouvernement, c'est du bon sens. Mais doit-on en parallèle se priver de l'expérience de Didier Reynders? A la Commission, il ne sera pas très utile au MR...»

UN RESPONSABLE LIBÉRAL

FISCALITÉ EXEMPTER LES ACTIONS ET OBLIGATIONS

Les exemptions fiscales sur les carnets d'épargne devraient être élargies aux actions et aux obligations. C'est l'un des points qui figure dans les notes des co-formateurs Charles Michel (MR) et Kris Peeters (CD&V), selon la VRT. Une information que nos confrères du «Tijd» confirment. **L'extension des exemptions fiscales existant sur les carnets d'épargne aux actions et aux obligations** est le dada du ministre des Finances en affaires courantes, Koen Geens (CD&V). Il avait lancé un plan à cet effet au cours de la législature sortante, mais son initiative n'a pas abouti. En exonérant les actions et obligations, les co-formateurs espèrent **mobiliser les milliards d'argent dormant** des Belges vers d'autres produits d'investissement, et donc dynamiser l'économie réelle. Une exemption sur les intérêts des comptes d'épargne existe déjà – qui récolte moins de 1.880 euros par an d'intérêts

sur son épargne ne doit pas payer d'impôt sur ces revenus mobiliers.

D'autres produits pourraient donc bientôt bénéficier d'exemptions fiscales. **Mais dans une première phase, les impôts devraient bien être payés.** «Ils pourront être récupérés par la suite via la déclaration d'impôts», croient savoir nos confrères du «Tijd».

La proposition avait été lancée l'an dernier lors des négociations budgétaires et bloquée notamment par la présidente de l'Open VLD, Gwendolyn Rutten, qui voyait dans ce projet **une étape vers un cadastre des actifs.**

Geens avait alors présenté une deuxième proposition: seuls les intérêts et dividendes des produits autres que le carnet d'épargne devraient être mentionnés pour récupérer le précompte mobilier sur ces produits. Les épargnants devraient joindre à leur déclaration d'impôts une «déclaration sous serment», ainsi que les intérêts non déclarés sur des compte d'épargne ne dépassant pas le seuil de 1.900 euros. On ne sait pas encore si la note des formateurs reprend la dernière idée de Geens.